

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Grand'Rue, 18, Fribourg (Suisse)

ANNONCES

Agence de publicité Haasenstein & Vogler

144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS	» 6 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE 15 CENT.	» 20 »	} 50 CENT.
SUISSE	» 25 »	
ÉTRANGER	» 25 »	

MARDI 30 OCTOBRE 1894

303 — SAINTE ERMELINDE, vierge — 62

Numéro 253

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Un numéro du journal : 5 centimes

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement (BREF DE PIE IX A LA Liberté.)

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques. (BREF DE LÉON XIII A LA Liberté.)

O. I. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

M. V. X.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence Havas

**Pau, 29 octobre.**

Au banquet d'inauguration de la statue du maréchal Bosquet, le général Mercier a porté un toast dans lequel il a dit : « Je bois à la gloire du passé, à celle du présent, mais buvons surtout à celle de l'avenir. »

**Londres, 29 octobre.**

Le *Daily News* publie une dépêche de Livadia disant que le Dr Zacharin aurait déclaré dans une conversation que l'amélioration dans l'état du czar était contraire à toutes les prévisions et que maintenant tout était possible.

Le *Times* publie une dépêche de Tientsin disant que la flotte chinoise couvre maintenant Shanghai Kwan. On mande de Shanghai au même journal que la flotte japonaise avec 34 torpilleurs menace Wei-Hai-Wei.

**Londres, 29 octobre.**

Les journaux anglais estiment généralement que le prince de Hohenlohe est trop vieux pour le poste de chancelier. Le *Times* cependant trouve qu'il sera un utile contre-poids à la fougue juvénile de l'empereur Guillaume. Suivant le *Daily Telegraph*, le renvoi de Caprivi est la plus lourde des fautes que l'empereur ait commises.

**Londres, 29 octobre.**

Le *Daily News* partage les vues de lord Rosebery au sujet de la Chambre des lords. Le *Times* estime qu'avant de faire appel au pays, il faut que les lords aient démontré qu'ils sont décidément opposés à toutes les mesures libérales possibles et le moment où ils seront appelés à le faire arrivera bientôt. Le *Standard* dit que ce n'est pas pour le plaisir de donner le Home Rule à l'Irlande qu'on abolira la Chambre des lords.

**Saint-Petersbourg, 29 octobre.**

Bulletin du 28 octobre, 7 heures du soir : « Dans la journée, aucun changement dans l'état du czar. »

Les nouvelles du czar sont meilleures. Le Dr Zacharin croit pouvoir garantir que l'empereur sera en état d'assister au mariage du czarévitch, qui a eu lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, ou tout au moins qu'il lui sera possible de donner sa bénédiction aux jeunes époux.

La date du 29 a été choisie pour la célébration du mariage, parce que c'est celle de l'anniversaire de la catastrophe de Borki, où la famille impériale a été si miraculeusement sauvée.

Le climat de Livadia est merveilleux. La température est de 20 degrés. Les fenêtres de la chambre du czar restent ouvertes pendant la journée.

Le Dr Grube a fait hier au malade une ponction pour analyser les eaux du corps. Cette ponction a bien réussi.

**Bruxelles, 29 octobre.**

Aux élections provinciales d'hier, les catholiques ont été élus à Tournai, Dinan et Bruges; ils seront probablement aussi élus à Anvers, Louvain, Alost et Namur. Les libéraux sont élus à La-Louvière et Nivelles. Il y a ballottage à Liège et à Gand.

**Shanghai, 29 octobre.**

Des troupes sont levées en masse partout pour défendre Pékin. 7000 hommes sont concentrés à Shanghai-Kw-van. Le vice-roi de Nankin envoie 20,000 hommes.

On croit que les Japonais, en marchant sur Pékin, attaqueront le flanc de l'armée chinoise avec 15,000 hommes, à Sung Hung-Chang, sur la route de Shanghai Kwan à Pékin.

Service de l'Agence Berna

**Berne, 29 octobre.**

On assure que, sur le préavis du Département fédéral des chemins de fer, et dans la certitude qu'il est inutile de demander à l'Italie une subvention quelconque en faveur du Simplon, le Conseil fédéral a l'intention de proposer à cet Etat, comme compensation de sa participation qu'il ne peut fournir, l'abandon à la Suisse des droits qu'il possède sur les dividendes accordés aux subventions du Gothard; dividendes touchés chaque fois que l'exercice solde par une somme disponible, en sus du 7% distribué aux actions.

Il va sans dire que, dans ce cas, le Conseil fédéral proposerait aux Chambres, pour le percement du Simplon, une subvention plus forte que la subvention actuelle de 4 1/2 millions.

## BULLETIN DE VOTE

POUR

la votation populaire du 4 novembre 1894 sur la demande d'initiative concernant la répartition, entre les cantons, d'une partie du produit des douanes.

L'article 30 bis suivant doit être introduit dans la Constitution fédérale ?

« La Confédération doit payer aux cantons chaque année, sur le produit total des péages, deux francs par tête d'habitant, en prenant pour base le chiffre de la population de résidence ordinaire établi par le dernier recensement fédéral. »

« Cette disposition constitutionnelle entre, pour la première fois, en vigueur pour 1895. »

# OUI

## Le Beutezug et le Jura

(Correspondance particulière.)

Les partis ont pris actuellement position dans la grosse question de l'initiative des douanes.

Les conservateurs se sont prononcés les premiers par leur Comité. Dimanche, le parti radical a tenu, à Delémont, son assemblée de délégués. On a entendu M. Stockmar comme rapporteur, qui, tout naturellement, a fait appel à l'union de tous les Juraissiens, pour rejeter, avec horreur et ensemble, le serpent tentateur du Beutezug. Nous connaissons la ritournelle. Quand on a besoin des conservateurs catholiques, on tire les grands registres de l'orgue... de Barbarie. L'intérêt du Jura, l'union du Jura, la solidarité du Jura, et tous les grands vocables du répertoire y passent, sauf, le danger passé, à considérer dédaigneusement les ultramontains du Jura comme quantité négligeable.

La réunion des radicaux a eu cependant un incident qu'il faut noter, car il a eu déjà pour conséquence un vigoureux coup de trompette dans le *Jura*. M. l'avocat Girod, qui, il y a quelques années, dans je ne sais quelle occasion (un concours agricole peut-être), avait lancé du haut de la tribune une protestation retentissante contre la tyrannie de Berne vis-à-vis du Jura, a repris ouvertement cette thèse, et déclaré qu'il était Juraissien avant d'être Bernois. Il est bon que vous sachiez que M. Girod n'est pas originaire des districts catholiques : c'est un protestant, de Moutier. Le fait de ses exhortations contre Berne avait été très remarqué alors. Sa nouvelle philippique sera étouffée tant qu'on pourra, et pour cause.

Mais le *Jura*, de Porrentruy, ne sera pas de la conspiration du silence. Ce journal publie dans son numéro de vendredi un *Manifeste contre Berne, à propos du Beutezug*. La feuille bruntruite rejette l'initiative des deux francs, parce qu'elle ne veut pas donner une nouvelle vie aux cantons, qu'elle voudrait voir disparaître pour faire place à une nouvelle Confédération unifiée. Pour le *Jura*, le cantonalisme, c'est l'ennemi. Il faudrait citer en entier le *premier Porrentruy* dans lequel est développée cette thèse hardie, dont voici la conclusion :

Comme Juraissiens, nous avons intérêt à soutenir le fédéralisme, à le défendre et à le faire progresser, même au détriment du cantonalisme. Si nous ne sommes Bernois que pour payer des impôts, tâchons de devenir Suisses pour jouir des mêmes droits, des mêmes attributions et surtout des mêmes faveurs et privilèges en Suisse, que nos compatriotes bernois et des autres cantons.

Les Juraissiens ont toujours été trop méconnaissus du canton de Berne auquel ils ont été réunis à contre-cour. Tournons donc nos vues vers le drapeau fédéral; là du moins, nous trouverons notre indépendance et nos véritables défenseurs.

Cet espoir nous engagera à voter le 4 novembre non.

L'auteur a voulu dire l'unitarisme, ce qui n'est pas la même chose. A part ce terme impropre, la pensée n'est pas douteuse.

Voilà une déclaration dont la clarté ne laisse rien à désirer. Je ne sais si les adversaires de l'initiative des deux francs seront bien charmés d'avoir un auxiliaire aussi... encombrant. On ne se sera pas attendu à Berne à cette alliance là.

Ce cri de guerre d'un patriote jurassien contre Berne, que l'on vise ouvertement derrière le cantonalisme, n'est pas chose si extraordinaire pourtant, pour qu'on s'en étonne outre mesure. Le manifeste du *Jura* est d'autant plus digne d'attention, qu'il n'est pas l'œuvre d'un journal conservateur ni ultramontain. Le *Jura*, de Porrentruy, est libéral modéré en politique. L'acte d'accusation contre le cantonalisme qu'il publie dans son dernier numéro, est la reproduction libre des déclarations faites l'an dernier, lors du vote sur la nouvelle Constitution du canton de Berne. Alors déjà, le rédacteur de la feuille bruntruite posait carrément la formule : *Le Jura libre dans la Suisse libre*.

Cette formule peut séduire quelques esprits. Etant donné les tribulations que la domination bernoise a fait éprouver au Jura, nous comprenons l'aversion d'un certain nombre de Juraissiens pour le cantonalisme. C'est pour eux une sorte de *délenda Carthago*. Les cantons supprimés, les Juraissiens seraient soustraits de fait à la tutelle bernoise. Voilà le mirage qui pourrait engager quelques-uns à rejeter l'initiative. Je dis quelques-uns, car dans les districts catholiques notamment, on envisage la question plutôt au point de vue de la solidarité catholique. On ne croit pas chez nous, que les catholiques suisses aient rien à gagner à la suppression de la souveraineté cantonale. Et s'il en est ainsi, nous autres, catholiques jurassiens, nous faisons de la mauvaise politique en nous prêtant à affaiblir plus qu'ils ne le sont les cantons catholiques.

Ce sentiment est compris dans le peuple, car si l'intérêt général des catholiques suisses n'était si gravement en jeu dans la question de l'initiative des deux francs, soyez certain que bien des Juraissiens seraient tentés de voter non, dans le sens du *Jura* de Porrentruy, c'est-à-dire dans l'espoir que le rejet de l'initiative donnerait à la centralisation une force qui emporterait à bref délai le cantonalisme.

Le regain de patriotisme jurassien qui vient ainsi de se manifester dans la presse, et qui a osé se montrer dans une assemblée radicale, n'est pas de mauvais augure. C'est une preuve que l'esprit jurassien n'est pas éteint, et que, malgré l'unification des deux parties du canton, opérée par la Constitution révisée de 1893, il y a encore des citoyens qui croient qu'on ne peut pas forcer deux têtes à entrer dans le même chapeau. Je ne sais si on ira à Berne des déclarations de M. Girod devant le parti gouvernemental, et du programme du journal *Le Jura*. Ces auxiliaires là donneront à la campagne contre le Beutezug une signification à laquelle on n'avait pas pensé. Si cela pouvait engager nos gouvernants à gouverner avec plus d'égards, et à donner satisfaction aux réclamations des Juraissiens, ce serait de bonne politique.

Mais tient-on à Berne à se concilier le sentiment jurassien? Comprend-on que les iniquités insensées du Kulturkampf ont laissé dans les cœurs de trop justes ressentiments, qu'on aurait depuis longtemps déjà dû apaiser?

## LETTE DE BERNE

Berne, le 28 octobre.

La grande démonstration de Berne. — Le Bauernbund zuricois et le Beutezug.

La grande démonstration vient d'avoir lieu, mais elle a été passablement au-dessous de ce qu'on attendait. Jeudi déjà, on annonçait qu'à elles seules les associations qui avaient adhéré à la grande démonstration comptaient plus de 5000 membres, et depuis lors de nouvelles et nombreuses sociétés se sont annoncées pour montrer leur zèle patriotique, sans compter les phalanges de braves bourgeois, qui devaient prendre part au cortège. Eh ! bien, cela a donné à peine 3000 citoyens pour le cortège, avec les concours de la banlieue et des fonctionnaires fédéraux. Le compte des participants a été fait sur le parcours par différentes personnes. On avouera que ce n'est pas beaucoup.

C'est comme si, à Fribourg, en mettant en contribution les villages des environs, on arrivait à 600 personnes.

Les journaux radicaux ne manqueront certainement pas de classer parmi les adversaires du Beutezug toute la foule qui se pressait sur la place des Orphelins, femmes et enfants compris, pour assister au grand spectacle. Mais enfin, il faut bien se rendre à l'évidence, et les adversaires du Beutezug ont certainement un grand travail à faire encore, si l'on en juge par le peu d'empressement que les citoyens de la ville fédérale ont mis aujourd'hui à prendre part au cortège.

Des dépêches adressées à différents journaux avaient annoncé que le Grand Conseil de Zurich allait aussi faire sa petite démonstration contre le Beutezug. Il ne l'a pas faite et, d'après les journaux hostiles au Beutezug, l'abstention serait motivée par cette considération, que le peuple zuricois est assez « patriote » pour voter contre le Beutezug, sans un mot d'ordre officiel. Il se pourrait pourtant bien que les véritables raisons de l'attitude inattendue du Grand Conseil fussent d'un ordre moins relevé. On n'a pas oublié l'impression fâcheuse produite par l'attitude de M. Burkhardt au Grand Conseil de Berne. Un député radical parlant pour le Beutezug, cela a gâté presque tout le succès auquel on s'attendait. Eh ! bien, Zurich aussi aurait eu son Burkhardt. Le président de la Ligue des paysans, M. Schmid, qui a réuni aux dernières élections au Conseil national, contre M. Stadler, près de 5000 voix, est un partisan résolu du Beutezug, et il n'aurait pas manqué de faire valoir son opinion au Grand Conseil. On comprend le retentissement qu'un tel discours aurait eu; les adversaires du Beutezug ont donc agi sagement en ne faisant pas intervenir le Grand Conseil dans la votation du 4 novembre.

Il paraît que l'on est d'ailleurs mal renseigné dans la Suisse romande sur l'attitude du Bauernbund, ou Ligue des paysans, à l'égard du Beutezug. On se souvient que la réunion des délégués des Ligues des Paysans de toute la Suisse a décidé, il y a quelques mois, à une majorité de deux tiers, de soutenir le Beutezug. Cette décision est encore en vigueur. Mais, l'autre jour, une nouvelle a parcouru les journaux disant que la Ligue zuricoise des paysans s'était déclarée contre le Beutezug. Des journaux peu scrupuleux ont de suite insinué que la Ligue des paysans s'était déjuguée. Rien de cela n'est vrai. La Ligue zuricoise des paysans ne forme qu'une section de la Ligue des paysans suisses, et il est encore faux que cette section se soit déclarée contre le Beutezug.

Sur douze délégués, six se sont prononcés contre et cinq pour le Beutezug. Le douzième ou le premier, si l'on veut, est M. Schmid, dont nous venons de parler. Il est partisan du Beutezug; mais il n'a pas pris part au vote, étant président de la Ligue. Il n'y a donc pas eu majorité contre le Beutezug, malgré une pression énergique exercée sur les délégués, et l'on ne peut même pas dire que la véritable majorité fût favorable au Beutezug, car sur les six délégués qui lui étaient contraires, il en est un, celui de Wädenswil, pays de M. le conseiller fédéral Hauser, qui ne pouvait pas voter contre son concitoyen, conseiller fédéral; un autre des délégués qui ont voté contre le Beutezug est un colonel fédéral bien connu, et, certes, les partisans du Beutezug ne se sont jamais flattés de l'espoir téméraire de vaincre avec l'aide des colonels, bien que M. Stockmar ait émis, dans une réunion radicale, pour le besoin de la cause sans doute, l'opinion, « que les hauts traîneurs de sabre se recrutent précisément parmi les chefs du mouvement favorable au Beutezug. »

On voit donc que la Ligue des paysans maintient intacte sa décision d'appuyer le Beutezug, et l'organe de la section zuricoise a même publié dans son numéro d'hier deux vigoureux articles pour engager les ligues à voter oui le 4 novembre. Le rédacteur du *Bauernbund*, organe hebdomadaire de la Ligue des paysans de Zurich, qui se publie à Knonau, est, comme le président de la Ligue, un partisan décidé du Beutezug.

## CORRESPONDANCE DU TESSIN

Le 28 octobre 1894.

La mort de M. Magatti. — L'homme politique. — Le chrétien. — Les funérailles. — Epilogue de l'affaire Marchesi.

Vous avez annoncé le décès, survenu le 20 octobre, à Lugano, de M. l'avocat Maximilien Magatti, ancien conseiller national et ancien conseiller d'Etat. C'est une perte irréparable pour les catholiques tessinois, qui, précisément à la veille d'une lutte acharnée pour la défense religieuse, se voient tout à coup privés d'un chef expérimenté qui jouissait de toute leur confiance et qui, après quelque temps de retraite de la scène politique, se disposait à y rentrer, malgré ses 74 ans, avec l'ardeur juvénile qui l'animait en 1852, 1854, 1859.

Car M. Magatti était un vétéran de notre cause. Né en 1821, il acheva ses études en 1845, et se voua aussitôt aux intérêts du pays. Il ne tarda pas à devenir le chef reconnu du parti, qu'on nommait alors modéré. Il fut le leader du groupe parlementaire de l'opposition considérablement renforcé par les élections de 1859. Son nom est indissolublement attaché aux premières victoires conservatrices contre l'ancien régime radical; il sortit triomphant de l'urne électorale pour les élections au Conseil national, le 27 octobre 1872. En février 1877, il fit partie du premier Conseil d'Etat conservateur, présidé par M. Respini, et prit la direction des finances, qu'il réorganisa de fond en comble. Ses seize mois de gouvernement comptent parmi les plus heureux qu'ait eus le Tessin et l'on doit vivement regretter que ses affaires privées ne lui aient pas permis de rester au gouvernement.

Avec MM. Pedrazini et Respini, M. Magatti travailla crânement — passez-moi le mot — à la constitution du diocèse du Tessin; en reconnaissance de ses mérites nombreux pour la bonne cause, Sa Sainteté Léon XIII le nomma commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Catholique, le défunt l'était de fonds et de tréfonds. Il a toujours réglé sa conduite, comme le plus humble des fidèles, sur les enseignements de l'Eglise: il ne se bornait pas à en proclamer et défendre les dogmes, il en suivait les exercices de piété. Lors qu'il était conseiller d'Etat (le gouvernement siègeait alors à Locarno), on le voyait chaque jour, de bon matin, gravir la pente du sanctuaire de N. D. del Sasso: le bon Père Augustin se souvient encore de cet homme, priant avec le recueillement d'un Chartreux, ou pour mieux dire, d'un ange.

Charitable, l'honnêteté elle-même, actif, toujours affable, l'on comprend qu'il ait joui d'une popularité immense dans tout le canton et que le nom de *Papà Magatti* doive rester longtemps en vénération.

L'annonce de sa mort a été comme un coup de foudre. On l'avait vu encore alerte, à la dernière réunion du Pins Verein cantonal à Tesserete. Sa maladie fut très courte; maintenant, du haut du ciel, il priera pour ses amis qui, ici-bas, continuent la lutte du bien contre le mal. Puissent-ils s'inspirer tous de ses exemples!

Ses funérailles ont eu lieu mardi, à Lugano; elles ont été, par la foule qui y intervint, un éclatant témoignage rendu au souvenir de celui qui fut vraiment le modèle du citoyen.

Il avait défendu qu'on fit des discours: cette défense a été respectée; la cérémonie a été d'autant plus émouvante et chrétienne.

Notre excellent gouvernement s'est enfin occupé hier de la pétition populaire couverte de dix mille signatures, demandant que le trop fameux professeur Marchesi soit éloigné du Lycée. Le Conseil d'Etat a opposé, très gracieusement, une fin de non recevoir à cette demande. Naturellement, cette décision est basée sur un *attendu* portant que, d'après la loi scolaire, il n'y a pas de motifs suffisants soit pour suspendre, soit pour destituer M. Marchesi.

Amen.

Cela aussi était *attendu*.

Mais le peuple, espérons-le, s'en souviendra en temps et lieu.

## CONFÉDÉRATION

**Expulsion d'anarchiste.** — Le Conseil fédéral a prononcé l'expulsion de Joseph Madlé, tailleur, né en 1862, en Bohême, et déjà expulsé d'Alsace-Lorraine. Madlé, qui est actuellement à Bâle, est connu comme anarchiste, et a fait une grande propagande pour les doctrines anarchistes, soit par ses discours, soit en distribuant des écrits.

**Décès.** — On mande d'Ouchy la mort de M. Tschann, chef de la maison de banque Tschann et Cie, à Berne.

**Au sommet de la Jungfrau!** — Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'ac-

order à M. Ad. Guyer-Zeller, à Zurich, pour le compte d'une société par actions à constituer, la concession pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de la Petite Scheidegg, au sommet de la Jungfrau, par l'Eiger et le Mönch.

Le temps accordé pour la construction de la ligne est fixé à cinq ans. Le système de locomotion employé sera l'électricité, jusqu'au pied de la cime.

On n'est pas encore fixé sur le moyen de traction à adopter depuis le pied de la cime à son sommet.

Le prix du parcours, aller et retour, est fixé à 45 fr. Le prix de la course simple fera l'objet d'une réduction de 30 % sur cette taxe.

La société s'engage à édifier aux stations du Mönch et de la Jungfrau deux observatoires dont le coût est fixé à 100,000 francs, ainsi qu'à payer une contribution annuelle de 6000 francs pour frais d'exploitation de ceux-ci.

Le Conseil fédéral n'a accordé la concession de la partie du réseau au dessus de 3,200 mètres qu'à condition que la preuve soit faite qu'aucun danger n'est à redouter pour les voyageurs à une telle altitude.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Le cas de M. Erard.** (Correspondance de Delémont.) — Les lecteurs de la *Liberté* se rappelleront les débats acharnés qui ont signalé la discussion des recours au Grand Conseil contre les élections des fonctionnaires de district. Le Grand Conseil a purement et simplement validé les élections du 15 juillet, malgré les griefs nombreux recueillis et établis par les plaignants. Il y a maintenant un recours pendant devant le Conseil fédéral. Ce recours se base: 1° sur ce que le Grand Conseil n'est pas entré en matière sur les cas de fraudes, énumérés dans un supplément de plainte déposé dans le délai légal, ces cas étant en nombre suffisant pour modifier les chiffres du dépouillement officiel et changer le résultat des élections; 2° sur ce que l'on n'a pas fait entrer en ligne de compte les résultats de Pleigne, Movelier et Montsevelier, le vote de ces trois communes ayant été annulé parce qu'il s'était trouvé dans l'urne plus de bulletins de vote que de cartes d'électeurs. Or, le parti conservateur avait, dans ces trois communes, une avance totale de 33 voix sur la liste radicale. Si ces 33 voix avaient été comptées, le préfet seul était élu, et il y avait ballottage pour la présidence et le tribunal. Il n'est pas possible qu'on puisse priver de leur droit de vote les électeurs de ces trois communes. Il semble au contraire qu'en annulant le résultat de leurs élections pour vice de forme, il fallait les appeler à voter à nouveau. Le Conseil fédéral pouvait encore l'ordonner.

Le gouvernement bernois, malgré l'avis d'un recours contre la validation des élections par le Grand Conseil, s'est hâté de faire assementer les élus. A ce propos, il s'est passé une piquante comédie, qui vient d'avoir son dénouement seulement la semaine dernière.

M. le notaire Erard, receveur de district, a refusé de se faire assementer avec les juges du tribunal, sous le prétexte qu'un recours étant annoncé, il n'était pas encore sûr de son élection. Le vice-président (un campagnard qui ne connaît pas le droit) fut chargé de fonctionner, et de fait, l'administration de la justice dans le district de Delémont se continue en dehors des prescriptions constitutionnelles, puisque la connaissance du droit est exigée des présidents de tribunaux.

Le curieux de l'affaire, c'est que le gouvernement ne savait rien de cela, le préfet Boëchat ayant négligé de lui faire part du refus de M. Erard, et qu'il a fallu une interpellation au Grand Conseil pour faire donner l'ordre au préfet d'assementer l'élu, ou de provoquer un refus de M. Erard, dans un délai de huit jours.

Ces huit jours expiraient le 15 octobre. Sur les sommations du *Pays* de dire si M. Erard acceptait ou refusait ses fonctions, le *Démocrate* a jusqu'ici esquivé la réponse. C'est tout simple. Si la nouvelle du refus de M. Erard était arrivée de suite au Conseil Exécutif, il aurait dû convoquer les électeurs, en profitant de la votation fédérale du 4 novembre. Ce n'est pas ce qu'on voulait à Delémont. Peu importe à la camarilla qu'on dérange une seconde fois les électeurs, pour remplacer M. Erard, qui, d'entrée, déclarait à tout venant qu'il n'accepterait pas. L'essentiel est qu'on ne profite pas d'une occasion comme celle de la votation sur le *Beutezug* pour faire voir combien peu de racines a dans le pays le système actuel.

Après cela, les électeurs de Delémont peuvent attendre. Ils possèdent une justice comme personne n'en aura jamais une. Il faut bien croire que la Suisse entière nous l'envie. Si le *Démocrate* ne le dit pas ouvertement, il l'insinue à l'adresse de ses lecteurs du dehors. Qu'on se le dise.

**Un wagon en feu.** — Le train de

Berne, qui devait arriver à Lausanne vendredi à 11 heures et quart, a subi un retard de 30 minutes environ, par suite d'un incident survenu en gare de Palézieux. Un colis, contenant probablement un liquide inflammable, a pris feu immédiatement après avoir été chargé dans le fourgon à bagages. Le fourgon a été assez sérieusement endommagé et on a pu à grand peine sauver quelques colis; la plus grande partie de ceux que le wagon contenait ont été brûlés ou détruits.

**Le temple de Grandson,** qui se trouvait depuis longtemps dans un état de délabrement inquiétant, va être restauré par les soins de l'Etat. Les travaux sont commencés depuis quelque temps; c'est M. Chatelain, architecte de Neuchâtel, qui les dirige. Une cloison a été élevée entre la nef du temple et le chœur, et c'est donc cette dernière partie, de même que le transept, qui ont été attaqués d'abord. Plusieurs découvertes assez intéressantes y ont été faites: des fresques et des fenêtres cintrées, enfouies dans une couche de badigeon, sont aujourd'hui mises au jour.

Le temple de Grandson, bâti en forme de croix latine, est l'église d'un prieuré de bénédictins (sous le vocable de saint-Jean-Baptiste), fondé au XII<sup>e</sup> siècle par les sires de Grandson. Ce prieuré possédait la collature des églises de Fiez, Giez, Saint-Maurice, Montagny la Corbe et Vugelles. Ce temple a subi, dès lors, diverses réfections. Les fûts de ses colonnes, en marbre blanc, proviennent, à ce que l'on croit, des ruines d'Avenches. Les chapiteaux des colonnes placées à l'entrée de l'édifice portent des sculptures antérieures au X<sup>e</sup> siècle et ayant par conséquent plus de 900 ans d'âge.

**Fausse nouvelle.** — Les journaux de Paris ont annoncé samedi la mort de M. Victor Cherbuliez, de Genève, membre de l'Académie française. C'est une erreur; ils ont fait une confusion; c'est M<sup>me</sup> Charbuliez qui vient de mourir.

## ÉTRANGER

## LA BATAILLE DE YA-LU

Les journaux anglais publient la dépêche suivante datée de Wijou, le 25 octobre à minuit:

Sans attendre l'aube, le général Noozu a commencé le transport des troupes au-delà du Ya-lu mercredi soir. Au lever du soleil, le passage de toutes les forces était terminé.

En attendant, le colonel Sato, dont la colonne avait fait une reconnaissance le matin, surprit l'ennemi dans une position fortifiée près du village de Fou-Cheng, sur la rive droite du fleuve. Le colonel Sato, bien que se trouvant sans artillerie, attaqua les Chinois. Le combat dura depuis dix heures du matin jusqu'à midi passé.

Les Chinois tinrent bon pendant quelque temps, mais ils furent enfin repoussés et se replièrent en désordre sur Kiulien-Tcheng. Les Japonais démolirent le fort et rejoignirent le corps principal.

Deux cents Chinois sont morts sur le champ de bataille; le nombre des blessés est inconnu. Un officier chinois, qui a été fait prisonnier, dit que la position était occupée par dix-huit bataillons. Cette force était très supérieure en nombre à celle des Japonais. Les troupes chinoises se sont retirées en combattant. Les pertes des Japonais sont de cinq officiers et de quatre-vingt-dix hommes.

Les plans du maréchal Yamagata pour la prochaine bataille sont complets. La position chinoise sera attaquée de tous les côtés simultanément, probablement samedi à l'aube.

Suivant les derniers renseignements, les avant-postes chinois se replient sur Kiulien-Tcheng. Le nombre des batteries de cette position a été porté à onze, mais on doute qu'elles soient complètement armées en temps favorable.

## NOUVELLES DU MATIN

**France.** — Samedi la Chambre a adopté par 319 voix contre 143 le projet élevant les droits sur les mélasse étrangères. Elle a voté à l'unanimité le projet adopté par le Sénat tendant à créer des sociétés de crédit agricole.

Dimanche matin a été inaugurée à Lyon la statue du savant physiologiste Claude Bernard, devant de nombreuses notabilités scientifiques, parmi lesquelles les délégués de plusieurs universités étrangères, entre autres, de Lausanne, de Fribourg, de Bonn, etc. Lord Bay représentait les universités d'Ecosse. Plusieurs discours ont été prononcés.

Les ministres de la guerre et des travaux publics sont allés dimanche à Pau inaugurer la statue du maréchal Bosquet, ancien commandant d'un corps d'armée de Crimée. Le ministère de la guerre a retracé la carrière de Bosquet, dont le souvenir est indissolublement lié aux souvenirs de la lutte courtoise entre deux grandes nations

dont la sympathie mutuelle s'est affirmée avec tant d'éclat.

M. Delcassé a annoncé au conseil des ministres que des forçats de l'île du Salut (Guyane française), poussés par des anarchistes, se sont révoltés. Ils ont tué trois surveillants dans la nuit du 21 au 22. La révolte a pu être réprimée; douze forçats, dont cinq anarchistes, ont été tués.

La sentinelle de garde à la caserne des « Recollets » à Versailles a été attaquée et blessée assez grièvement samedi soir. Deux agresseurs ont été capturés. L'un d'eux est l'individu qui était activement recherché à la suite de la récente attaque de la poudrière de Satory.

**Rome.** — Le Pape a présidé dimanche de 11 heures du matin à 2 heures après midi, la deuxième séance de conférences pour la réunion des églises d'Orient. Y assistaient uniquement les mêmes personnages qu'à la première séance. La prochaine séance est convoquée pour le 31 octobre.

**Angleterre.** — Dans le discours qu'il a prononcé à Bradford samedi sur la politique intérieure, lord Rosebery a fait d'importantes déclarations concernant les lords. M. Rosebery trouve que la Chambre haute est composée presque entièrement de torys et qu'elle est une menace nationale. Il voudrait que, dans la prochaine session, aux Communes, on proposât une résolution affirmant la prépondérance des Communes. Si les lords refusaient de sanctionner cette motion, le gouvernement en appellerait au pays.

Douze personnes et peut-être davantage, qui dormaient dans la nuit de samedi dans un hôtel de West Street, à Seattle, ont été brûlées vives dans un incendie causé par l'explosion d'une lampe. L'hôtel était construit en tôle doublée de bois et n'avait que très peu de portes de sortie. Il était habité par des ouvriers. Le registre ayant été brûlé, il sera probablement impossible de connaître les victimes.

**Allemagne.** — On apprend de source certaine que le prince de Hohenlohe a accepté, dimanche matin, la proposition de l'empereur de prendre le poste de chancelier de l'Empire. Le président du conseil des ministres, de Koller, a accepté le portefeuille de l'intérieur. Le comte de Waldersée serait nommé statthalter d'Alsace-Lorraine en remplacement de M. de Hohenlohe.

Les nominations officielles devaient avoir lieu dans la soirée. MM. de Hohenlohe et Koller ont passé la nuit au nouveau palais et devaient se rendre à Berlin ce matin. On dit que M. de Koller prendra déjà aujourd'hui possession de son poste.

Samedi, dans sa séance de clôture, le Congrès démocratique-socialiste de Francfort a adopté une série de motions relatives à la tactique et à l'organisation du parti. Puis le Comité sortant de charge a été réélu. Breslau a été désigné comme siège du prochain Congrès de 1895 et Berlin comme Vorort. Après un long discours, M. Singer a clos le Congrès par un triple hoch à la démocratie sociale.

M. Singer, dans le discours de clôture, a dit: « Le chancelier de Caprivi est tombé comme Bismark et comme tomberont ses successeurs, et les socialistes, toujours debout, combattront jusqu'à la victoire définitive. » On s'est séparé en chantant la *Marseillaise des ouvriers*.

**Italie.** — Quelques journaux affirment que M. Crispià a décidé de dissoudre les associations catholiques en Vénétie, comme ayant des principes contraires à l'unité de l'Etat.

**Autriche-Hongrie.** — Le clergé des provinces slaves de la Hongrie fait une propagande zélée pour l'union de l'Eglise orthodoxe au Saint-Siège. L'archevêque de Bosnie, Mgr Stadler, a adressé aux évêques orthodoxes une lettre dans laquelle il garantit que cette union ne toucherait ni à la liturgie ni aux usages nationaux.

**Guerre sino-japonaise.** — La Japonais ont remporté une victoire décisive à Kiuren. Les Chinois, au nombre de 16,000, s'enfuirent dans la direction de Autung, à l'embouchure de Yalu. Les Japonais ont pris beaucoup de butin, 30 canons, de nombreuses munitions, 300 tentes.

Une dépêche postérieure annonce que les Chinois occupent actuellement des positions très fortes. Ils concentrent des troupes à Kinchow, pour défendre Port Arthur. Les Japonais ont débarqué de nouveaux renforts au Sud-Est de Port Arthur.

## FRIBOURG

**Assemblées populaires.** — On nous écrit que l'assemblée de Farvagny a pleinement réussi: plus de deux cents délégués des communes du cercle y ont pris part. La question du *Beutezug* a été traitée par plusieurs orateurs, en particulier par MM. le conseiller d'Etat Cardinaux et Dénervaud, licencié en droit.

Nous avons également de très bonnes nouvelles des assemblées populaires de



(917)  
**DEMANDEZ PARTO**  
**'Absinthe Petitpierre**  
 DE  
**MORAT**  
**A. PETITPIERRE & Cie**  
 Fabrique d'extrait d'absinthe et liqueurs fines

**UNE FILLE**  
 connaissant bien les travaux de ménage et aimant les enfants cherche place dans une famille catholique. S'adresser sous chiffres H 2618 F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Fribourg.** (1948)

**OCCASION**  
 A vendre, au centre de la Grand'Rue, une maison avec magasin et atelier, réparée à neuf. H2625F (1962)  
 S'adresser rue de Lausanne, N° 97.

**ON DEMANDE**  
 Une chambre meublée à louer, si possible avec pension, dans le haut de la ville.  
 S'adresser, sous H 2627 F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Fribourg.** (1964)

**CHATAIGNES — VIN — NOIX**  
**Châtaignes fraîches**, en petits sacs de 5, 10, 15 et 20 kilos, à 18 cent. le kilo; 100 kg., 13 fr. — **Noix**, à 40 cent. le kg., 100 kg. 32 fr. — **Vins tessinois, rouge** à 22 fr. — **blanc** à 30 fr. l'hectol. Marchandise prise à Bioggio, envoi par la poste ou le chemin de fer depuis la gare de Taverna, contre remboursement. Assortiment en vins italiens, en tonneaux et en bouteilles. Prix très modérés. Echantillons à disposition. H30380 1963  
**Gius. Soldati, Bioggio, pr. Lugano.**

**ATTENTION**  
 Un bon rhabilleur de pièces à musique de Sainte-Croix sera en passage à Fribourg, du 1<sup>er</sup> au 5 novembre; il se charge de toutes réparations à prix modiques.  
 Achats de vieilles pièces. — Echanges. Représentants pour les pièces à musique automatiques. Spécialités pour restaurants, hôtels.  
 S'adresser de suite **Hôtel de la Grappe, Fribourg.** H2632F (1965)

**EAU DE VICHY**  
 première qualité, 50 cent. la bouteille, chez **CUNY-ELBEL, à Bâle.**  
 H 630 Q

**FOURENAUX - POTAGERS**  
 On en trouvera toujours un grand choix chez **Jean Haymoz, serrurier, rue des Alpes, N° 11.** H 1930 F (1484/787)

**PIANOS** Location. — Echange. Vente. Accordage.  
 Magasin de musique et instruments en tous genres.  
**OTTO KIRCHHOFF**  
 114, rue de Lausanne, à Fribourg 137

**VIN DE BORDEAUX**  
 Malaga et Cognac fine Champagne en fûts et en bouteilles. Spécialement recommandé aux malades.  
 H 945 F (889) **Aug. David,**  
 rue St-Pierre, près la gare.

Essayez **"MESSMER"**  
**The** à frs. 3.50  
 le 1/2 Kilo 4.50  
 Mélanges d'excellente qualité (Frankfort s. M.)  
 Paquets d'essai 80 cts. et Frs. 1.—  
**J. Egger, comest**  
 rue de Lausanne, 176.

**Bouteilles et litres**  
 à fond plat à très bas prix chez **Jean Bättig, rue des Bouchers, Fribourg,**  
 H 2416 F (1806)

**ON DEMANDE**  
 pour de suite, dans le canton de Neuchâtel, un **jeune homme** de bonne conduite, muni de références, sachant traire et soigner le bétail, bonne place, si la personne convient.  
 S'adresser, sous H 2613 F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Fribourg.** (1943)

**Le D<sup>r</sup> RUFFIEUX**  
 croit être agréable à ses clients en les avisant que, dès le 1<sup>er</sup> novembre, les jours de marché et de foire, il donnera ses consultations à l'**Hôtel du Chasseur**, position plus centrale et plus à la portée de chacun. H2553F (1911/950)

**UNE JEUNE FILLE**  
 parlant les deux langues, desire une place de sommelière dans un bon café-brasserie ou magasin. Certificats à disposition. H 2598 F (1936)  
 S'adresser rue Neuveville, N° 171.

**UN JEUNE HOMME**  
 connaissant les 2 langues, robuste, cherche à se placer comme **magasinier**, à Fribourg. S'adresser sous H 2616 F à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Fribourg.** (1950)

**ON DEMANDE**  
 une brave fille, aimant les enfants, pour s'aider aux travaux du ménage dans une famille catholique de Lucerne. S'adresser sous chiffres H 2617 F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Fribourg.** (1949)

**A LOUER**  
 pour le 1<sup>er</sup> décembre 1894, un petit logement rue de Lausanne, 114. (Entrée par l'escalier du Collège.)  
 S'adresser au magasin de musique **Otto Kirchhoff.** H2596F (1938)

**Robes et Confections pour Dames**  
 Nous avons l'honneur d'informer les dames de la ville et du dehors que nous ouvrirons, dès le 17 octobre, un atelier de robes et confections.  
 Ayant travaillé dans un des premiers ateliers de Lucerne, nous espérons satisfaire les personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance.  
 Se recommandant H2476F (1855)  
**Sœurs OVERNEY,**  
 39, Grand'Rue, 39  
 On demande des apprenties

**RAISINS DE TABLE**  
 Jaunes du Piémont, 5 k. à 3 fr. 75.  
 Rouges du Tessin, 5 k. 2 fr. 25, 10 k. 4 fr.  
**Châtaignes vertes**, belles, 1<sup>er</sup> choix, sac de 10 kilos, à 2 fr. 90, 20 k. à 5 fr.  
 Le tout franco contre remboursement.  
**Gius Anastasio, Lugano.**  
 H 2759 O (1753)

**Maison de 1<sup>er</sup> ordre**  
**M<sup>me</sup> BLAVIGNAC**  
 Sage-femme diplômée  
 3, rue des Pâquis, 3, GENEVE  
 H6549X reçoit des pensionnaires. (1450)  
 Traitement des maladies des Dames.  
 Consultations de 2 à 4 heures.

**AVIS**  
 à messieurs les collectionneurs  
**GRAND CHOIX DE TIMBRES-POSTE**  
 Albums et catalogues les plus récents sur demande.  
 Prix défiant toute concurrence.  
 Se recommande H2454F (1842)  
**E. TRECHSEL, négociant,**  
 106, rue du Pont-Suspendu, Fribourg

**MIGRAINES** NÉVRALGIES, guéries par les Dragées des Prémontres  
 Bonnes pharmacies. — Gros : **BOISSIER, droguiste, rue de la Poulaillerie, 6, Lyon.**  
 ENVOI FRANCO CONTRE 3 fr. TIMBRE-POSTE. F18796X (1916)

**LA SUISSE**  
 SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE, A LAUSANNE  
 FONDÉE EN 1858

**RENTES VIAGÈRES**  
 Pour chaque cent francs versés à fonds perdus, la Société garantit :  
 A une personne âgée de 60 ans une rente annuelle de Fr. 8.70  
 " 65 " " " 10.51  
 " 70 " " " 12.55  
 " 75 " " " 14.69

La Suisse constitue des rentes viagères non seulement contre des versements en espèces, mais aussi contre cessions régulières d'immeubles, de titres hypothécaires, de fonds publics d'Etat ou d'obligations.

**ACHAT DE NUES PROPRIÉTÉS ET D'USUFRUITS**  
 S'adresser, pour renseignements et prospectus, à la Direction, à Lausanne, rue du Midi, 3, ou à MM. F. Philippona, avocat et greffier du Tribunal, à Bulle, ou à M. Donzallaz, à Romont, agents généraux de la Société. H 10888 L (1690)

**LOTION AMÉRICAINE**  
 SPÉCIALITÉ DE PACHE-LIGNEREUX, à Morges (Suisse).  
**Hygiène de la Tête**  
 MARQUE DÉPOSÉE La chute des cheveux est arrêtée par l'emploi de  
**LA LOTION AMÉRICAINE**  
 qui nettoie la tête et fait repousser les cheveux. H 10131 L (1588)  
 Flacons à fr. 2, 3, 5, chez les principaux coiffeurs-parfumeurs  
 Dépôt chez M. P. Mivelaz, coiffeur.

**LOTÉRIE FRIBOURG**  
 Autorisée par arrêté du Gouvernement le 22 février 1893  
**2<sup>ME</sup> SÉRIE**  
 Comprenant 1.000.000 de Billets participant tous à DEUX TIRAGES  

1 <sup>er</sup> TIRAGE		2 <sup>ème</sup> TIRAGE	
DONNANT 438 LOTS DONT :	UN GROS LOT DE .fr. 25,000	DONNANT 438 LOTS DONT :	UN GROS LOT DE .fr. 25,000
1 lot de 5.000 . . . . . 5.000		1 lot de 5.000 . . . . . 5.000	
1 lot de 2.500 . . . . . 2.500		1 lot de 2.500 . . . . . 2.500	
2 lots de 1.000 . . . . . 2.000		3 lots de 1.000 . . . . . 3.000	
2 lots de 500 . . . . . 1.000		5 lots de 500 . . . . . 2.500	
25 lots de 100 . . . . . 2.500		25 lots de 100 . . . . . 2.500	
50 lots de 50 . . . . . 2.500		50 lots de 50 . . . . . 2.500	
400 lots de 20 . . . . . 8.000		350 lots de 20 . . . . . 7.000	

**1<sup>er</sup> TIRAGE : 15 NOVEMBRE 1894**  
 Les expéditions contre remboursement seront acceptées, pour ce tirage, jusqu'au 10 novembre.  
 Nous prions nos correspondants de vouloir bien, autant que possible, choisir ce genre d'expédition qui évite toute erreur et toute perte.  
 Passé le 10 novembre, le montant devra accompagner les demandes.  
 Les billets qui n'auront pas gagné à l'un de ces tirages devront être conservés par leurs propriétaires car ils participeront en outre aux  
**DEUX TIRAGES SUPPLÉMENTAIRES**  
 QUI AURONT LIEU APRÈS LE PLACEMENT DES BILLETTS DE TOUTES LES SÉRIES  

1 <sup>er</sup> TIRAGE SUPPLÉMENTAIRE		2 <sup>ème</sup> TIRAGE SUPPLÉMENTAIRE	
UN GROS LOT 100,000	DE	UN GROS LOT 200,000	DE
1 lot de 20.000 . . . . . 20.000		1 lot de 50.000 . . . . . 50.000	
2 lots de 10.000 . . . . . 20.000		3 lots de 10.000 . . . . . 30.000	
5 lots de 5.000 . . . . . 25.000		5 lots de 5.000 . . . . . 25.000	
10 lots de 1.000 . . . . . 10.000		10 lots de 1.000 . . . . . 10.000	
20 lots de 500 . . . . . 10.000		20 lots de 500 . . . . . 10.000	
150 lots de 100 . . . . . 15.000		700 lots de 100 . . . . . 70.000	

 Tous les Lots sont payables en argent sans aucune déduction  
 Le montant est déposé au fur et à mesure du placement des billets à la Banque d'Etat qui le délivrera aux gagnants  
 Les listes des numéros gagnants seront dressées gratuitement, après chaque tirage, à tous les porteurs de billets  
**PRIX DU BILLET : UN FRANC. — Joindre à chaque demande le port du retour**  
 ADRESSER MANDATS-CARTES OU TIMBRES-POSTE A LA SOCIÉTÉ DE LA LOTÉRIE DE FRIBOURG (Suisse)  
 Il sera délivré : 24 billets pour 10 fr.; 22 pour 20 fr.; 33 pour 30 fr.; 44 pour 40 fr.; 55 pour 50 fr., etc.  
 Toute demande à partir de 10 fr. est expédiée franco par lettre chargée. — REMISE AVANTAGEUSE AUX VENDEURS

**GAZ**  
 Nous avisons notre honorable clientèle qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre, un employé de l'Usine à gaz se tiendra à sa disposition à notre magasin N° 5, sous les Arcades (à côté du magasin de M. Schneider, coiffeur), à partir de 5 h. du soir.  
 Ce local étant relié au réseau téléphonique, nous prions nos clients qui auraient des demandes ou réclamations à faire, de bien vouloir s'y adresser à partir des heures d'allumage. H 2471 F (1944) **LA DIRECTION.**

**La machine à coudre**  
**PFAFF**  
 est la meilleure  
 plus belle et la plus solide  
 MÉCANISME SIMPLE  
 Marche silencieuse  
 Garantie plusieurs années  
 Eviter les contrefaçons  
**SEUL DÉPOT :** (1261/672)  
**E. WASSMER, magasin de fer, à côté de Saint-Nicolas, Fribourg**

**MIGRAINES** NÉVRALGIES, guéries par les Dragées des Prémontres  
 Bonnes pharmacies. — Gros : **BOISSIER, droguiste, rue de la Poulaillerie, 6, Lyon.**  
 ENVOI FRANCO CONTRE 3 fr. TIMBRE-POSTE. F18796X (1916)